

## NOUS VOULONS ETRE DES CITOYENS RESPONSABLES ?

## **ALORS, VOTONS**

## POUR ELIRE CEUX QUE NOUS VOULONS SOUTENIR

## Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Impérativement avant le 31 décembre, vous devez faire parvenir le formulaire Cerfa 12669\*01 (disponible dans toutes les mairies) demandant votre inscription au Bureau des élections de la Mairie de votre commune de rattachement. Vous devez joindre la photocopie de votre titre de circulation et une attestation de domiciliation (fournie par l'organisme où vous recevez votre courrier de la commune de rattachement). C'est à cette adresse que vous recevez votre carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

- Pour vous inscrire, la loi stipule que vous devez avoir 18 ans et/ou être rattaché dans une commune de rattachement sans interruption depuis au moins 3 ans
- Pour être traité à égalité avec les autres citoyens, n'attendez pas le délai de 3 ans : demandez votre inscription dès un délai passé de 6 mois de rattachement à une commune. Si on vous la refuse, l'ANGVC vous aidera (Tél. 01 42 43 50 21).
- Pour avoir le droit de voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la Mairie (commune de rattachement) et avoir la jouissance de vos droits civiques.

NE LAISSEZ A PERSONNE D'AUTRE LE SOIN DE PARLER POUR VOUS. ALORS VOTEZ!